

Réf: Dossier N° 004501

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « YOKOBE EXPRESS SARL »

Siège social Abidjan, Cocody, Riviera,lot 3101 SECTION BS,
PARCELLE 20

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/02/2021, et enregistrés au CEPICI le 09/03/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YOKOBE EXPRESS SARL »

Objet : VENTE DE MARCHANDISES , COMMERCE, PRESTATION DE SERVICES, IMPORT- EXPORT, PRESTATION DIVERSES.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 500,000 F CFA divisé en (50.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 50 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Riviera,lot 3101 SECTION BS,
PARCELLE 20

Gérant : M YOBOUE KANGA SIDOINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-01251 du 17/06/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°08049/GTCA/RC/2021 du 17/06/2021

